**Annexe J- Fiche d’autoévaluation**

# **LES CRITÈRES ADMINISTRATIFS ET D’ELEGIBILITÉ**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Section dans le paquet de candidature | Oui | No |
| 1. *Le formulaire de candidature a été déposé́ selon les indication du Programme Italie Tunisie , en respectant la date limite définie dans le Cahier des charges* | *Section 8 l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *La proposition de projet a été complétée dans le format standard du "formulaire de candidature" tel que requis par l'avis et est signée par le représentant légal du partenaire chef de file.* | *Annexe A de l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le formulaire de candidature a été rédigé en français* | *Par. 2.8 du manuel pour les demandeurs* |  |  |
| 1. *Le formulaire de candidature contient toutes les annexes obligatoires dûment signées par le représentant légal de chaque partenaire conformément aux termes de l'avis.* | *Section 8 l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le partenariat du projet est composé d'au moins deux partenaires issus des pays participant au programme.* | *Par. 4.2 du Manuel des demandeurs* |  |  |
| 1. *Le partenariat du projet est composé d'un maximum de 6 partenaires* | *Section 6 de l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le Chef de file et les partenaires ont leur siège principal et/ou opérationnel, y compris la compétence administrative, dans le territoire éligible.* | *Section 6 de l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le chef de file et les partenaires entrent dans les catégories de partenaires définies dans l'avis de sélection.* | *Section 6 de l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le bénéficiaire, s'il s'agit d'un organisme privé, satisfait aux exigences en matière de capacité financière.* *(vérifier que le ratio " patrimoine net " / " contribution requise " est supérieur à 0,5)* | *Annexe I de l’appel à candidature « Évaluation de la capacité financière des organisations privées (à but lucratif ou non lucratif)”* |  |  |
| 1. *Le bénéficiaire, s'il s'agit d'un organisme privé, remplit les conditions relatives à la législation anti-mafia énoncées dans le paragraphe de l'avis (uniquement pour les partenaires italiens).* | *Par. 6.1.5 du Manuel pour les demandeurs* |  |  |
| 1. *Le partenariat répond aux exigences énoncées dans l'avis de sélection* | *Section 6 de l’appel à candidature* |  |  |
| 1. *Le budget du projet est conforme à toutes les exigences de l'avis de sélection.* | *Par. 6.5 du Manuel pour les demandeurs* |  |  |

# **LES CRITÈRES D’ÉVALUATION QUALITATIVE**

1. **CRITÈRES STRATÉGIQUES D’ÉVALUATION**

*Est-ce que la proposition de projet répond de manière adéquate aux critères d’ évaluation du premier appel à projets standard approuvés par le Comité de Suivi du Programme Interreg VI A* Next Italie Tunisie le 24 mai 2023 ? Répondez oui ou non.

1. Pertinence (score maximal 36 si le score est inférieur à 3 points pour l'un des sous-critères ci-dessous, la demande sera rejetée)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure le projet proposé ... ) | Scores | Section dans le FC | Oui | No | |
| * 1. *Le projet proposé est pertinent par rapport aux objectifs spécifiques du programme* Interreg Next Italie Tunisie *et aux résultats escomptés.* | * Le projet proposé répond aux défis territoriaux communs du Programme Interreg Next Italie Tunisie ou à des atouts communs de la zone du Programme/ la proposition répond à un besoin réel (bien justifié, raisonnable, bien expliqué). * Les principales réalisations et les principaux résultats du projet sont liés et contribueront à l'objectif spécifique du programme et à leurs indicateurs.   i | 4x2 | C.3 Pertinence et contexte du projet  A4 Aperçu des réalisations et des résultats du projet |  | |  |
| * 1. *Le projet proposé identifie clairement les groupes cibles et les bénéficiaires finaux et leur besoins* | * Les groupes cibles et les bénéficiaires finaux concernés sont-ils clairement définis, quantifiés et choisis de manière stratégique * Le projet proposé défini de manière appropriée les besoins des groupes cibles et des bénéficiaires finaux. | 4x2 | C.3.4 Qui bénéficiera des réalisations de votre projet ? |  | |  |
| *1.3 La valeur ajoutée de la coopération transfrontalière est clairement démontrée* | * L'importance de l'approche transfrontalier pour le sujet traité est clairement démontrée. * Les résultats ne peuvent pas (ou seulement dans une certaine mesure) être atteints sans coopération transnationale. * Les critères de coopération sont remplis (Veuillez noter que l'évaluateur accordera une attention particulière au respect des 3 des critères de coopération suivants : développement conjoint (obligatoire), mise en œuvre conjointe (obligatoire), Financement conjoint (obligatoire) | 4x3 | C.3.3 Pourquoi la coopération transnationale est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs et le résultat du projet ?  C.7.5 Critères de coopération |  | |  |
| *1.4 Le projet proposé contribue clairement et/ou est complémentaire à d’autres stratégies et politiques et /ou initiatives plus large (UE / national / régional).* | * Les synergies/complémentarités avec d'autres stratégies et/ou initiatives sont bien démontrées et susceptibles d'être exploitées : * au niveau stratégique (cohérence avec les principales stratégies et politiques énumérées dans les termes de référence de l’appel d’offre * au niveau opérationnel (par l'utilisation effective des résultats existants et l'extension des résultats développés par d'autres projets pertinents) avec une claire définition des résultats et des réalisations mises en place. | 4x2 | C.3.5 Comment le projet contribue-t-il à des stratégies et politiques plus larges ?  C.3.6 Quelles synergies avec les projets ou initiatives passés ou actuels de l'UE et d'autres projets ou initiatives le projet utilisera-t-il ? |  | |  |

1. Logique d’intervention (score maximal 16)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet ...) | Scores | Section dans le FC | Oui | No |
| *2.1 La logique d'intervention du projet proposé (c'est-à-dire l'objectif spécifique du projet, les activités, les réalisations et les résultats attendus) est cohérente et clairement définie et pertinente* | * Les objectifs spécifiques du projet sont spécifiques, réalistes et réalisables. * Les résultats proposés pour le projet sont nécessaires pour atteindre les objectifs spécifiques du projet. * Les réalisations et les résultats du projet qui contribuent aux indicateurs du programme sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources indiquées c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie). | 4x2 | C.5 Plan de travail du projet  C.5.1-C.5.2-C.5.3-C.5.4 Groupe de tache  A.4 Aperçu des réalisations et des résultats du projet |  |  |
| *2.2 Les indicateurs sont quantifiés de manière réaliste et réalisables* | * Les indicateurs (tant au niveau des objectifs spécifiques que des résultats et des réalisations) sont-ils quantifiés de manière réaliste et réalisables avec les ressources prévues (il est possible de les atteindre avec les ressources indiquées c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie). * Les indicateurs sont cohérents avec les indicateurs du programme | 4X2 | C.5 Plan de travail du projet  C.5.1-C.5.2-C.5.3-C.5.4 Groupe de tache  A.4 Aperçu des réalisations et des résultats du projet |  |  |

1. Qualité des résultats ***(***score maximal 16)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet …) | Scores | Section dans le FC | OUI | No |
| *3.1 Approche innovative du projet* | * le projet envisage de nouvelles solutions qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur/ espace de coopérations/ financés par d’autres programmes européennes ou adapte et met en œuvre des solutions déjà développées | 4 | A.2 Résumé du projet  C.3.2 Comment le projet aborde-t-il les défis et/ou opportunités communs identifiés et qu'est-ce qui est nouveau dans l'approche adoptée par le projet ? |  |  |
| *3.2 Durabilité : Les résultats du projet présenté auront un impact au-delà de la durée de vie du projet* | * Les résultats du projet sont durables par rapport : * *Au niveau financier* (comment les résultats sont-ils financés après la fin du projet ?) * *au niveau technique* (les résultats du projet continueront-ils à fonctionner/à être utilisés après la fin du projet ?) * *au niveau politique/institutionnel* (le cas échéant) (quel sera l'impact structurel du projet - par exemple, conduira-t-il à une amélioration de la législation, des codes de conduite, des méthodes, etc.) * *au niveau environnemental* (le cas échéant) (le projet aura-t-il des externalités environnementales ?) * *au* niveau transfrontalier : (quel sera l'impact structurel du projet à niveaux transfrontalière | 4 | C.8.2 Durabilité |  |  |
| *3.3 Impact de long terme sur la résolution des problèmes visés par le projet présenté* | * Le projet présenté est-il susceptible d'apporter une contribution significative et durable à la résolution des problèmes visés par le projet ? Les résultats et les réalisations du projet sont-ils susceptibles d'avoir un impact à long terme, bien au-delà de la durée de vie du projet ? | 4 | C.8.1 Appropriation |  |  |
| *3.4 Les principaux résultats sont éligibles pour être transférés à d'autres organisations/régions/pays en dehors du partenariat actuel* | * Les principaux résultats du projet sont applicables et reproductibles par d'autres organisations/régions/pays en dehors du partenariat actuel (transférabilité) | 4 | C.8.3 Transférabilité |  |  |

1. Principes horizontaux ***(***score maximal 4)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet …) | Scores | Section dans le FC | Oui | NO |
| *4.1 Principes horizontaux* | * Le projet proposé tient compte des principes horizontaux (pertinents) et assurera-t-elle la conformité, pendant la phase de mise en œuvre, avec : * le respect des droits fondamentaux * la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes * la prévention de la discrimination, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées * la promotion du développement durable * le respect du principe "ne pas causer de préjudice important" (le cas échéant) * la promotion des principes clés du New European Bauhaus, c'est-à-dire le soutien aux projets durables, esthétiques et inclusifs (le cas échéant) * la coordination avec les stratégies de bassin pertinentes | *4* | *C.7.6 Principes horizontaux* | X | X |

1. **CRITÈRES OPÉRATIONNELS D’ÉVALUATION**
2. Pertinence du partenariat (score maximal 16)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet ...) | Scores | Section dans le FC | Oui | No |
| *5. 1.* *Le projet implique les partenaires pertinents nécessaires pour relever le défi/les besoins identifiés et pour atteindre l'objectif spécifique.* | * En relation avec les objectifs du projet, le partenariat : * est équilibré du point de vue des secteurs, des territoires et des compétences * est composé de partenaires complémentaires * chaque partenaire joue un rôle défini | 4X2 | B. Partenaires du projet | X | X |
| *5.2 Les partenaires du projet ont les compétences et la capacité financière nécessaires pour gérer un projet de coopération.* | * Le chef de file démontre sa compétence technique, sa capacité dans la coordination, la gestion et le suivi pour gérer la mise en œuvre des activités prévues et atteindre les résultats escomptés ; * Tous les partenaires ont la capacité technique et financière nécessaire à assurer la mise en place des taches de leur compétence | 4X2 | B 1 Chef de file/partenaire | X | X |

1. Efficacité (score maximal 12)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet ...) | Scores | Section dans le FC | Oui | No |
| *6.1 Le plan de travail est réaliste, cohérent et homogène* | * Les réalisations et les résultats du projet sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources données - c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie). * La répartition des tâches entre les partenaires est appropriée (par exemple, le partage des taches est clair, logique, conforme au rôle des partenaires dans le projet, etc.) * Le calendrier est réaliste, et les activités, les livrables et les résultats sont dans une séquence temporelle logique, | 4 | C.5 Plan de travail du projet | X | X |
| *6.2 La méthodologie*  *de gestion et coordination est efficace et bien défini* | * La méthodologie de gestion et de coordination proposée est claire et efficace pour garantir la réalisation des objectifs du projet * La méthodologie de gestion et de coordination proposée est claire et efficace pour soutenir et accompagner le partenariat du projet * Le projet prévoit des outils et des ressources spécifiques pour assurer un suivi adéquat de l'exécution des activités et de la réalisation des objectifs et des résultats du projet | 4 | C.7 Gestion du projet  C.7.1 Comment allez-vous coordonner votre projet ?  C.7.2 Quelles mesures prendrez-vous pour garantir la qualité de votre projet ?  C.7.4 Quelles sont les procédures pour rendre compte des activités et du budget (au sein du partenariat) ? | X | X |
| *6.3 Les activités de communication sont appropriées pour atteindre les groupes cibles et les bénéficiaires* *finaux concernés.* | * Les activités de communication (et les produits livrables) sont appropriées pour atteindre les objectifs du projet et les groupes cibles et bénéficiaires finaux concernés | 4 | C.7.3 Quelle sera l'approche générale que vous suivrez pour communiquer sur votre projet ?  C.5 Plan de travail du projet  Réfléchissez à l'objectif de communication qui contribuera à la réalisation de l'objectif spécifique. Les objectifs de communication visent à modifier le comportement, les connaissances ou les croyances d'un public cible | X | X |

1. Budget (score maximal 8)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Sous questions –  (Dans quelle mesure la proposition de projet ...) | Scores | Section dans le FC | Oui | NO |
| *7.1 Le budget est cohérent, proportionné, réaliste et valable* | * Le budget du projet semble-t-il réaliste, cohérent et proportionné au plan de travail proposé, aux résultats du projet et à la contribution du projet aux indicateurs du programme envisagés. Le budget est-il transparent et bien conçu. * Le budget est-il correctement réparti dans le temps et entre les partenaires. Il est-il réparti logiquement sur toute la durée du projet afin de garantir la livraison des résultats dans les délais et la gestion de la trésorerie du projet . | 4 | *Annexe B Budget* | X | X |
| *7.2 Les coûts inclus dans le budget du projet sont éligibles et raisonnables* | * Toutes les dépenses sont éligibles selon les règles du programme. * L'allocation financière par catégorie de coûts est conforme au plan de travail. * Les allocations financières alloué aux catégories de coûts (Ressources humaines, voyages et hébergements, expertises externes, investissement et achat des équipements (le cas échéant) sont conformes au contenu du projet et les coûts sont réalistes. | 4 | *Annexe B Budget* | X | X |